

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 168 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental

**Mission des Nations Unies pour l'organisation
d'un référendum au Sahara occidental : rapport
sur l'exécution du budget de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2019/20	56 347 400
Dépenses de 2019/20	55 734 000
Solde inutilisé de 2019/20	613 400
Crédits ouverts pour 2020/21	57 524 700
Montant estimatif des dépenses de 2020/21 ^a	54 721 800
Montant estimatif du solde inutilisé de 2020/21	2 802 900
Projet de budget du Secrétaire général pour 2021/22	57 186 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2021/22	(648,500)
Recommandation du Comité consultatif 2021/22	56 537 800

^a Montant estimatif au 31 mars 2021.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (voir [A/75/740](#) et [A/75/805](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentantes et représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 13 avril 2021. On trouvera dans le rapport paru sous la cote [A/75/822](#) les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, et dans le rapport connexe, paru sous la cote [A/75/829](#), celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

2. Par sa résolution [73/324](#) et sa décision 73/555, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 56 347 400 dollars (montant net : 53 963 800 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le montant brut des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 55 734 000 dollars (montant net : 53 393 900 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 98,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 613 400 dollars, représente 1,1 % du montant total du crédit ouvert pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé de 613 400 dollars s'explique par l'effet conjugué des éléments suivants : a) des dépenses opérationnelles plus élevées que prévu (186 500 dollars, soit 0,7 %) ; b) des dépenses moins élevées que prévu au titre du personnel civil (789 500 dollars, soit 3,8 %) et au titre des militaires et du personnel de police (10 400 dollars, soit 0,1 %). On trouvera un récapitulatif des montants réaffectés de la catégorie II (personnel civil) à la catégorie III (dépenses opérationnelles) (723 600 dollars, soit 1,3 %) à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour 2019/20 ([A/75/805](#)). Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV dudit rapport.

4. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un montant plus important que d'habitude d'engagements non réglés (6 811 800 dollars) avait été reporté à la fin de l'exercice 2019/20 en raison des restrictions imposées du fait de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui avaient entraîné des retards dans a) les voyages et envois associés au rapatriement ou à l'entrée en fonctions, en particulier pour le personnel militaire ; b) la livraison de marchandises et la présentation de factures pour les services, notamment les services collectifs de distribution ; c) l'achèvement de certains projets ; d) le paiement d'un prestataire par le Service de la lutte antimines de l'ONU à la MINURSO.

Questions liées au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINURSO, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020 ([A/75/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 99

et 272 à 275). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes avait fait des observations et des recommandations relatives à la MINURSO, notamment sur les questions suivantes : a) la gestion des droits d'accès à Umoja dans le cadre du dispositif de délégation des pouvoirs ; b) la surconsommation de carburant et la gestion des carburants (voir par. 24 b) ci-dessous). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les meilleurs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2021, le montant des dépenses était de 43 580 700 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le total des dépenses devrait atteindre 54 721 800 dollars, soit un solde inutilisé de 2 802 900 dollars représentant 4,9 % du crédit ouvert (57 524 700 dollars).

7. Le Comité consultatif a été informé que toutes les demandes de remboursement au titre des contingents présentées jusqu'en septembre 2020 avaient donné lieu à un règlement, le solde restant dû s'établissant à 61 000 dollars au 31 décembre 2020. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2020, le montant restant dû s'établissant à 108 000 dollars au 31 décembre 2020. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 février 2021, deux demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 80 000 dollars depuis la création de la Mission et aucune demande n'était en instance de règlement.

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 8 mars 2021, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 418 061 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 357 625 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 60 436 000 dollars. Le Comité a été informé en outre qu'à la même date, le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 7 551 000 dollars, y compris une avance de 10 millions de dollars prélevée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Ces liquidités ne suffisent pas à couvrir la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 14 234 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le Comité consultatif examine la question du prélèvement d'avances entre missions en cours dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

Contributions non acquittées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 12 avril 2021</i>
44,8	70,0	60,3	59,5

9. Le Comité consultatif s'est fait fournir des informations actualisées sur la situation de trésorerie (3,6 millions de dollars au 12 avril 2021) et sur l'état des contributions non acquittées de la MINURSO (voir tableau ci-dessus). **Le Comité consultatif est de plus en plus préoccupé par la détérioration continue de la situation de trésorerie de la Mission, le montant des contributions non acquittées**

étant supérieur à celui des crédits ouverts pour 2020/21. Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (A/74/737/Add.1, par. 7).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINURSO dans sa résolution 690 (1991) et l'a prorogé le plus récemment jusqu'au 31 octobre 2021, par sa résolution 2548 (2020). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la MINURSO pour l'exercice 2021/22 sont présentées aux paragraphes 6 à 25 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour 2021/22 (A/75/740).

B. Ressources nécessaires

11. D'un montant de 57 186 300 dollars pour 2021/22, le budget proposé est en diminution de 338 400 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits de 57 524 700 dollars ouverts pour 2020/21 (voir tableau ci-dessous).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	7 311,4	7 301,0	7 664,5	5 778,4	7 703,9	39,4	0,5
Personnel civil	20 891,5	20 102,0	21 011,7	15 821,9	22 178,1	1 166,4	5,6
Dépenses opérationnelles	28 144,5	28 331,2	28 848,5	21 980,4	27 304,3	(1 544,2)	(5,4)
Total brut	56 347,4	55 734,0	57 524,7	43 580,7	57 186,3	(338,4)	(0,6)

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2020/21 ^a	Effectif proposé pour 2021/22	Variation
Observateurs militaires	218	218	—
Membres des contingents	27	27	—
Police des Nations Unies	12	12	—

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2021/22 s'élève à 7 703 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 39 400 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des coefficients

délais de déploiement qui ont été constatés pour les exercices 2019/20 et 2020/21 et de ceux qui ont été proposés pour l'exercice 2021/22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les membres de la police des Nations Unies avaient été autorisés à fournir un soutien au programme de mesures de confiance mis en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui était suspendu depuis 2014, et que l'un d'entre eux fournissait un appui à la Mission dans le domaine de l'analyse des conditions de sécurité.

Coefficients délais de déploiement

(En pourcentage)

Catégorie	Coefficient effectif pour 2019/20	Coefficient approuvé pour 2020/21	Coefficient effectif au 28 février 2021	Coefficient effectif au 31 mars 2021	Coefficient effectif moyen au 31 mars 2021	Coefficient proposé pour 2021/22
Militaires et personnel de police						
Observateurs militaires	17,0	10,0	9,6	3,7	11,9	10,0
Membres des contingents	–	1,0	(37,0)	–	(14,8)	1,0
Police des Nations Unies	96,5	90,0	100,0	100,0	91,7	90,0

13. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2020/21	Effectif proposé pour 2021/22	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	82	82	–
Personnel recruté sur le plan national ^a	163	163	–
Volontaires des Nations Unies	18	18	–
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	–
Total	273	273	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

14. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2021/22 s'élève à 22 178 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 166 400 dollars (5,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21. Cette augmentation tient à un accroissement des dépenses prévues qui est expliqué aux paragraphes 52 à 54 du projet de budget (A/75/740), notamment à l'application de coûts salariaux moyens plus élevés pour l'exercice 2021/22, compte tenu du barème des traitements révisé pour le personnel recruté sur le plan national et international ; au reclassement à P-4 d'un poste d'agent(e) du Service mobile ; au versement d'un sursalaire pour conditions difficiles, qui a été approuvé à titre exceptionnel par le programme des Volontaires des Nations Unies à compter du 1^{er} juillet 2020 (voir par. 15 ci-dessous).

Versement d'un sursalaire pour conditions difficiles aux Volontaires des Nations Unies

15. Il est indiqué que la Commission de la fonction publique internationale a modifié le classement de la Mission de C à D à compter du 1^{er} janvier 2018 pour tenir compte de la difficulté des conditions de vie, mais que Laayoune est resté un lieu d'affectation famille autorisée. En principe, le sursalaire pour conditions difficiles est versé aux Volontaires des Nations Unies s'ils sont en poste dans un lieu d'affectation famille non autorisée. Toutefois, comme les conditions de vie ont empiré à Laayoune et que les familles ne trouvent que partiellement ce dont elles ont besoin dans la zone de la MINURSO (il n'y a pas d'établissements d'enseignement internationaux et les services médicaux sont insuffisants), la Mission a été autorisée par le programme des Volontaires des Nations Unies à verser un sursalaire à partir du 1^{er} juillet 2020 (A/75/740, par. 23). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINURSO était récemment devenue la seule mission à être basée dans un lieu d'affectation famille autorisée classé D et que cette décision avait été prise compte tenu de la difficulté avérée qu'avaient les familles à trouver tout ce dont elles avaient besoin à Laayoune. Il a également été informé que le versement du sursalaire avait été convenu avec le siège du programme des Volontaires des Nations Unies dans le respect des principes de justice et d'équité. **Le Comité consultatif note que le versement d'un sursalaire pour conditions difficiles aux Volontaires des Nations Unies en poste dans un lieu d'affectation famille autorisée a été approuvé à titre exceptionnel et appliqué de manière incohérente et compte que des explications supplémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

16. Au total, 273 postes et emplois de temporaire civils sont proposés pour 2021/22, soit le même nombre que celui approuvé pour 2020/21. Les modifications suivantes ont été proposées pour 2021/22 (ibid., par. 31 et 37) :

- a) Reclassement de FS-6 à P-4 d'un poste de fonctionnaire d'administration au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (voir par. 17 et 18 ci-dessous) ;
- b) Réaffectation d'un poste d'opérateur(trice) de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté sur le plan national) pour en faire un poste d'assistant(e) au soutien logistique rattaché à la Section de la gestion centralisée des stocks compte tenu des fonctions à assumer, la gestion de l'entrepôt de la Section des transports ayant été confiée au Groupe de la gestion centralisée des stocks.

Reclassement

17. Il est proposé de reclasser de FS-6 à P-4 le poste de fonctionnaire d'administration au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les raisons présentées au paragraphe 31 du projet de budget, l'objectif étant de tenir compte des nouvelles attributions confiées au fonctionnaire d'administration, qui sera notamment chargé du suivi des progrès et de l'établissement de rapports pour aider le Représentant spécial à s'acquitter de ses fonctions de contrôle élargies dans le cadre des nouvelles initiatives de réforme, et du fait que la Mission n'a pas de spécialiste de la planification.

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINURSO avait mené ces dernières années des exercices de restructuration et introduit de nouveaux systèmes et de nouvelles méthodes de travail qui nécessitaient des compétences différentes ; il fallait donc procéder à un examen réaliste des postes

et reclasser, le cas échéant, ceux dont les titulaires seraient amenés à exercer des fonctions sensiblement différentes. De plus, le Comité a été informé que dans de nombreuses missions, le suivi, la collecte et la vérification des données et l'établissement des rapports étaient effectués par le personnel de planification, dont les membres étaient de la classe P-4 ou d'un rang plus élevé. La MINURSO cherche à établir et, le cas échéant, à renforcer ses fonctions de planification, de suivi, d'évaluation et de contrôle interne dans le cadre administratif existant sans proposer de postes supplémentaires, d'où la demande de reclassement de FS-6 à P-4. Le Comité consultatif examine la question des reclassements et des réaffectations dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

Taux de vacance

19. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance qui ont été constatés pour le personnel civil en 2019/20 et 2020/21 et ceux qui sont proposés pour 2021/22. Le Comité consultatif note qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été effectivement constatés pendant l'exercice en cours. Ainsi, il est proposé d'appliquer un taux de 7 % pour le personnel recruté sur le plan international et un taux de 20 % pour les Volontaires des Nations Unies alors que les taux effectifs s'établissent respectivement à 11,0 % et 27,8 % et que les taux effectifs moyens sont de 9,8 % et de 27,8 % au 31 mars 2021.

Taux de vacance

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif pour 2019/20</i>	<i>Taux approuvé pour 2020/21</i>	<i>Taux effectif au 28 février 2021</i>	<i>Taux effectif au 31 mars 2021</i>	<i>Taux effectif moyen au 31 mars 2021</i>	<i>Taux proposé pour 2021/22</i>
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	11,0	7,0	11,0	11,0	9,8	7,0
Personnel recruté sur le plan national						
Agents des services généraux	1,9	2,0	1,9	1,9	1,2	2,0
Volontaires des Nations Unies	22,2	20,0	27,8	27,8	27,8	20,0
Personnel fourni par des gouvernements	100,0	90,0	100,0	100,0	100,0	90,0

20. Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes ([A/74/737/Add.1](#), par. 16).

Postes vacants

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 18 mars 2021, 12 postes (3 P-4, 1 P-3, 5 postes d'agent(e) du Service mobile et 3 postes de la catégorie des services généraux) étaient vacants, et qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 22 de

sa résolution 74/294, l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement.

22. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (2)	(7) = (6)/(3)
Consultants et services de consultants	34,2	–	26,5	14,3	13,5	(13,0)	(49,1)
Voyages officiels	538,3	374,7	659,7	192,7	652,3	(7,4)	(1,1)
Installations et infrastructures	4 612,8	4 827,6	4 551,0	3 200,0	4 417,3	(133,7)	(2,9)
Transports terrestres	1 561,2	2 040,7	2 014,3	995,7	2 905,7	891,4	44,3
Opérations aériennes	13 327,4	12 911,4	13 361,4	10 571,1	10 503,6	(2 857,8)	(21,4)
Opérations maritimes ou fluviales	–	102,4	59,6	74,3	55,3	(4,3)	(7,2)
Communications et informatique	2 682,4	2 826,5	2 760,0	2 184,1	2 990,6	230,6	8,4
Santé	153,8	321,1	154,7	60,2	172,0	17,3	11,2
Matériel spécial	–	–	–	–	100,0	100,0	–
Fournitures, services et matériel divers	5 234,4	4 926,6	5 261,3	4 687,9	5 494,0	232,7	4,4
Total	28 144,5	28 331,0	28 848,5	21 980,4	27 304,3	(1 544,2)	(5,4)

23. La réduction proposée au titre des dépenses opérationnelles (1 544 200 dollars, soit 5,4 %) pour 2021/22 s'explique principalement par une baisse des dépenses prévues au titre des opérations aériennes, des installations et infrastructures, des consultants et services de consultants et des voyages officiels, qui est partiellement contrebalancée par une augmentation des dépenses prévues au titre des transports terrestres, des fournitures, services et matériel divers, des communications et de l'informatique, du matériel spécial et de la santé. On trouvera au paragraphe 25 du projet de budget un récapitulatif des changements proposés au titre des dépenses opérationnelles.

24. Tout en prenant note de la réduction globale des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2021/22, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les explications fournies justifient pleinement les montants énumérés ci-dessous. Compte tenu également de la sous-utilisation des crédits et de l'incidence que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir, le Comité formule les observations et recommande les ajustements ci-après :

a) *Voyages officiels* : des crédits de 652 300 dollars sont demandés pour 2021/22, alors que les dépenses effectives étaient de 374 700 dollars pour 2019/20 et de 192 700 dollars au 31 mars 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources demandées pour les voyages officiels, notamment les voyages à des fins de formation, avait été calculé en partant

de l'hypothèse qu'il y aurait un retour progressif à une nouvelle normalité, que la plupart des voyages officiels habituels reprendraient presque à l'identique au cours de l'exercice 2021/22, et qu'il pourrait même y avoir une augmentation en raison d'un arriéré de voyages reportés. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait multiplier les réunions virtuelles, accroître le recours aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages dans le cadre d'ateliers, de conférences ou de réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il souligne également que les voyages inscrits au budget doivent être strictement conformes aux dispositions des documents ST/SGB/2009/9 et ST/AI/2013/3. Il recommande par conséquent une réduction de 20 % (130 500 dollars) des ressources proposées au titre des voyages officiels (652 300 dollars) ;**

b) *Carburants et lubrifiants* : le Comité des commissaires aux comptes a relevé des irrégularités importantes dans la consommation de carburant, notamment des cas où la consommation était supérieure à la capacité du réservoir, à l'énergie produite et à l'unité de consommation standard. Il a été informé par les missions que les irrégularités qui avaient été décelées tenaient au fait que les utilisateurs du système électronique de gestion des carburants n'étaient pas suffisamment formés et qu'aucun membre du personnel n'était spécifiquement chargé d'analyser les données régulièrement (A/75/5 (Vol. II), chap. II, par. 272 à 275). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, d'après les données tirées du système électronique de gestion des carburants, pour 49 véhicules, la quantité de carburant distribuée lors du plein avait largement dépassé la capacité maximale du réservoir, ce qui laissait craindre d'éventuelles fraudes, et que 129 véhicules dépassaient la consommation maximale de carburant sur 100 kilomètres. La Mission a conclu un accord de niveaux de service avec le Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat à Bangkok en novembre 2020 ; selon cet accord, les personnes référentes du groupe des carburants renforceraient leurs capacités par le biais de diverses activités de formation, l'objectif étant qu'elles s'assurent régulièrement de l'exactitude des données, qu'elles repèrent de manière proactive les transactions inhabituelles et qu'elles les signalent en temps voulu pour qu'elles soient corrigées, qu'elles facilitent l'utilisation du système électronique de gestion des carburants et qu'elles améliorent l'efficacité de la gestion des carburants. De plus, l'équipe du Bureau de l'informatique et des communications continuerait de conseiller la Mission au sujet de l'adaptabilité future du système de gestion des carburants. Il a été indiqué au Comité consultatif que ces personnes référentes avaient été désignées à titre temporaire pour rectifier les erreurs passées sur la base des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et que l'analyste dont le poste était proposé pour 2021/22 serait chargé, à temps plein, d'examiner et d'analyser les transactions quotidiennes concernant le carburant (voir l'alinéa d) ci-dessous). De plus, le Comité consultatif note que pour 2021/22, la réduction globale des ressources demandées au titre des carburants et lubrifiants s'explique par le fait que le prix du carburant prévu dans le budget est inférieur à celui qui avait été prévu pour 2020/21, alors même que le volume prévu (en litres) est identique. **Le Comité consultatif souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle l'Administration devrait former les membres du personnel chargés de veiller à ce que les données relatives au carburant soient enregistrées correctement et surveiller et analyser régulièrement la consommation de carburant afin de déceler les irrégularités et d'enquêter à leur sujet (A/75/5 (Vol. II), chap. II, par. 275). Il souligne que la Mission devrait renforcer ses dispositifs de contrôle interne pour ce qui est de la gestion des carburants. Il recommande une réduction de 5 % (113 800 dollars) du montant total des ressources demandées pour les carburants et lubrifiants (2 275 500 dollars), réduction qui serait répartie comme suit : 510 800 dollars au titre des**

installations et infrastructures, 358 900 dollars au titre des transports terrestres et 1 405 800 dollars au titre des opérations aériennes ;

c) Transports terrestres :

i) Le montant de 2 905 700 dollars proposé pour 2021/22 représente une augmentation de 891 400 dollars (soit 44,3 %). Entre les trois principaux facteurs qui expliquent cette augmentation et qui sont décrits au paragraphe 58 du projet de budget, le Comité consultatif a été informé que les dépenses étaient réparties comme suit : a) l'acquisition, dans les conditions prévues par le programme quinquennal de remplacement du parc de véhicules, de 20 véhicules particuliers et de 2 poids lourds (1 250 000 dollars) ; b) la location de 6 petites fourgonnettes (véhicules particuliers) (57 600 dollars) ; c) des besoins plus élevés concernant les pièces de rechange, qui tiennent aux véhicules spécialisés reçus de missions terminées ou prélevés sur la réserve de matériel de l'ONU (418 164 dollars). Le Comité a en outre été informé que, comme certains des véhicules dont l'acquisition était prévue en 2019/20 devraient être acquis en 2020/21 à la suite d'une redéfinition des priorités budgétaires, le programme quinquennal de remplacement du parc de véhicules, qui couvrirait initialement la période de 2019/20 à 2023/24, avait été prolongé jusqu'en 2024/25. Il a également reçu des informations sur le nombre total de véhicules et sur les coûts du programme de remplacement. **Le Comité consultatif estime que le programme actuel de remplacement du parc de véhicules devrait également tenir compte des restrictions imposées aux voyages et aux déplacements du fait de la pandémie de COVID-19 et de la moindre utilisation du parc de véhicules de la Mission qui en a découlé et qui a eu une incidence sur le kilométrage des véhicules (voir aussi par. 27). Il compte que des informations relatives à un examen de ce programme seront fournies dans le prochain projet de budget. Il recommande donc une réduction de 10 % (254 700 dollars) du montant de 2 546 800 dollars demandé pour les transports terrestres [à l'exclusion du montant proposé pour les carburants et lubrifiants (voir l'alinéa b) ci-dessus)] ;**

ii) De plus, le Comité consultatif note que la dotation de la Mission en véhicules légers de transport de passagers est supérieure aux coefficients standard pour cinq sous-catégories de véhicules utilisés par le personnel recruté sur le plan international et le personnel militaire. **Le Comité consultatif compte que des mesures seront prises pour que le nombre de véhicules soit conforme aux coefficients standard prescrits et qu'il en sera rendu compte dans le prochain budget ;**

d) *Communications et informatique :* le montant des ressources proposées pour 2021/22 représente une augmentation de 230 600 dollars, soit 8,4 % ; des ressources supplémentaires (117 000 dollars) sont notamment demandées pour deux analystes (vacataires) qui seront chargés d'analyser les données issues du système électronique de gestion des carburants et du système de gestion des rations (voir l'alinéa b) ci-dessus) au Groupe des approvisionnements essentiels. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'équipe du Groupe était très réduite et qu'elle ne disposait pas de la capacité, de la formation, de l'expérience et de l'expertise nécessaires dans les domaines de l'analyse et de la connaissance des données. **Le Comité consultatif estime que les fonctions relatives à l'enregistrement, au suivi et à l'analyse réguliers de la consommation de carburant devraient être exercées par des membres du personnel de la MINURSO ayant reçu la formation voulue (voir l'alinéa b) ci-dessus) plutôt que par les vacataires proposés, dont la contribution en matière de formation et de renforcement des capacités serait limitée dans le temps. De plus, la Mission**

bénéficie d'activités de formation et d'orientations à long terme fournies par le Bureau de l'informatique et des communications dans le cadre de l'accord de niveaux de service (voir l'alinéa b) ci-dessus). Le Comité recommande une réduction de 5 % (149 500 dollars) du montant de 2 990 600 dollars proposé pour les communications et l'informatique.

Lutte antimines

25. Le montant de 3 255 000 dollars proposé pour 2021/22 au titre des services de détection des mines et de déminage est expliqué aux paragraphes 11, 48 et 49 du projet de budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avait, en tant que partenaire de réalisation du Service de la lutte antimines, conclu un accord de sous-traitance avec une entreprise privée internationale au terme d'une procédure d'appel à la concurrence. De plus, le Comité note qu'un montant de 100 000 dollars est demandé au titre du matériel spécial (matériel de détection des mines et de déminage) pour l'acquisition de cinq appareils de détection d'explosifs qui équiperont les points d'accès et aideront à déceler la présence d'explosifs dans les véhicules et les bagages. Le Comité examine les questions relatives à la lutte antimines dans son rapport relatif aux constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/75/829](#), par. 25 à 32) et dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

26. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 24 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.

V. Questions diverses

Pandémie de COVID-19

27. Au paragraphe 16 de sa résolution [74/294](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport sur l'exécution du budget les mesures qui auraient été prises par la Mission pour faire face aux épidémies et aux pandémies passées et présentes et les enseignements qui en auraient été tirés, et de faire des propositions visant à améliorer la préparation aux épidémies et aux pandémies, notamment en ce qui concerne la continuité des activités. Il est indiqué que la Mission a considérablement réduit sa présence à Laayoune et que des restrictions de circulation ont été imposées dans toutes les zones où la MINURSO était présente. En outre, des protocoles stricts de prévention des infections ont été mis en place concernant les membres du personnel indispensable qui devaient être physiquement présents pour accomplir leurs tâches. Indépendamment des restrictions, l'impact global de la pandémie sur les activités opérationnelles de la MINURSO a été modéré ; en effet, la Mission a maintenu l'approvisionnement des bases d'opérations en matériaux, équipements et services essentiels. Ainsi, la composante militaire a pu continuer à effectuer des patrouilles terrestres et aériennes adéquates ([A/75/805](#), par. 20).

28. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 15 de sa résolution [74/294](#), l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de COVID-19 représentait pour la vie, la santé et la sécurité, et souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les

activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays. Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget.

Recouvrement des coûts

29. D'après les informations fournies au Comité consultatif, un montant de 9 900 dollars a été recouvré pour 2019/20 et inscrit au compte des recettes accessoires, mais il est également indiqué que, pour les services qu'elle avait fournis à d'autres entités, la Mission avait recouvré 4 400 dollars pour 2019/20 (sans qu'il soit précisé si ce montant avait été inscrit au compte des crédits de la Mission ou au compte des recettes accessoires). **Le Comité consultatif constate le manque de cohérence des informations fournies au sujet des coûts recouverts pour 2019/20. Il note également qu'on ne sait pas exactement où les recouvrements sont enregistrés et si certains des montants concernés ont été portés au crédit des États Membres.** Le Comité a formulé des observations et des recommandations sur le recouvrement des coûts dans son rapport relatif aux constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/75/829](#), par. 33 à 36) et examine la question plus avant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

Gestion de l'environnement

30. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la MINURSO avait obtenu de meilleures notes dans le tableau de bord d'évaluation environnementale ces dernières années, passant de 46 % en 2017/18 et 51 % en 2018/19 à 59 % en 2019/20. La Mission a notamment : a) lancé des campagnes de sensibilisation visant à réduire la consommation d'eau et d'énergie ; b) entrepris d'installer des groupes électrogènes solaires hybrides, un projet qui se poursuivra au cours des prochains cycles budgétaires ; c) lancé un programme pluriannuel d'écologisation des installations en plantant des arbres à la base logistique de la Mission. Elle cherche également à louer six véhicules hybrides afin de réduire les émissions de carbone liées aux transports terrestres (voir par. 24 c) i) ci-dessus). Il a été indiqué au Comité qu'aucun risque environnemental significatif n'avait été signalé.

31. **Le Comité consultatif compte que la Mission poursuivra ses efforts en matière de gestion de l'environnement, notamment en continuant d'améliorer ses notes dans le tableau de bord environnemental. Il rappelle qu'au paragraphe 17 de sa résolution 74/294, l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prié le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y étaient énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble.** Le Comité consultatif formule d'autres observations sur les activités environnementales dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

32. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la MINURSO avait pris plusieurs initiatives pour accroître la représentation des femmes à la Mission, notamment dans le cadre de la publication des offres d'emploi et du recrutement, et qu'elle se coordonnait avec les pays fournisseurs de contingents pour accroître le pourcentage de personnel féminin en tenue déployé à la Mission. Il a également été informé que la Mission avait fait des progrès constants dans ses efforts visant à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Il a par ailleurs demandé et reçu des informations sur la représentation des genres à la Mission pour les exercices de 2017/18 à 2020/21. Le Comité note que, d'après les informations qui lui ont été fournies, le pourcentage de personnel féminin en uniforme est passé de 16 % en 2017/18 à 23 % en 2020/21, tandis que la proportion de femmes en général est passée de 19 % en 2017/18 à 21 % en 2020/21. Pour ce qui est du personnel civil, entre 2017/18 et 2020/21, le pourcentage de femmes a augmenté dans la plupart des catégories, passant de 33 à 38 % aux postes de la classe P-5 et au-delà, de 25 à 32 % aux postes de la classe P-1 à P-4, de 16 à 19 % aux postes du Service mobile et de 18 à 20 % aux postes de la catégorie des services généraux, mais il a diminué parmi les Volontaires des Nations Unies, passant de 31 % à 15 %. **Le Comité consultatif se félicite d'une plus grande représentation des femmes parmi le personnel civil et le personnel en tenue de la MINURSO et espère que la Mission poursuivra ses efforts pour accroître la représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel.**

Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national

33. Il est indiqué qu'en application de la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, un examen des besoins en personnel civil a été réalisé à la MINURSO en 2014 et que la mise en œuvre des recommandations qui en étaient issues a commencé au cours de l'exercice budgétaire 2015/16 et s'est achevée au cours de l'exercice 2017/18. Pendant l'exercice 2014/15, quatre postes d'agent(e) du Service mobile ont été transformés en postes d'agent(e) des services généraux soumis à recrutement national et, au cours de l'exercice 2015/16, deux autres postes d'agent(e) du Service mobile ont été transformés de la sorte. L'examen indépendant auquel il a été procédé en 2018 n'a pas permis de trouver d'autres postes pouvant être transformés en postes soumis à recrutement national. Forte de 82 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 163 fonctionnaires recrutés sur le plan national, la MINURSO compte une proportion relativement faible de personnel recruté sur le plan international (A/75/740, chap. V.A). **Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 21 de sa résolution 74/294, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission.** Le Comité consultatif formule d'autres observations sur la question de la transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

VI. Conclusion

34. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/75/805). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 613 400 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, ainsi que**

le montant de 544 200 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2020, soient portés au crédit des États Membres.

35. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section IV du rapport sur l'exécution du budget ([A/75/740](#)). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 648 500 dollars et ramenés de 57 186 300 dollars à 56 537 800 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 56 537 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.**
